

Zeitschrift: Ville de Fribourg : les fiches
Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg
Band: - (2005)
Heft: 33

Artikel: Propriété ecclésiastique ou municipale?
Autor: Pajor, Ferdinand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1035943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE OU MUNICIPALE?

Ferdinand Pajor



Le Marché aux poissons, état dans les années 1960 (ASBC, Benedikt Rast)

La création d'une promenade publique au cimetière des Cordeliers en 1763-1769 est liée au décret du 8 février 1746, interdisant pour des raisons d'hygiène les sépultures dans les églises. Cette mesure fut étendue aux cimetières intra-muros dès 1813 ce qui devait entraîner leur transfert hors de la ville. Les deux cimetières des Cordeliers – un second se trouvait au sud de l'église – furent fermés en 1816 et supprimés en 1838³¹. Les sites changèrent non

seulement d'affectation mais également de propriétaire. Au XVIII^e siècle, l'incorporation du cimetière occidental au territoire de la ville ne semble pas avoir posé de problèmes. Toutefois, cette expropriation de facto n'avait pas été réglée dans le détail et la question ressurgit lors des travaux de nivellement du terrain proche du couvent. En 1828, l'ancien secrétaire municipal Pierre de Raemy (1775-1839) fut chargé «de faire les recherches sur la propriété du fond existant devant le Couvent des Rds P.P. Cordeliers»³². Cinq ans plus tard, Joseph Victor Tobie Daguet (1786-1860), commissaire général et archiviste d'Etat, démontra que la «place de l'ancien cimetière des Cordeliers doit être la propriété de la ville de Fribourg»³³. Le Père Grégoire Girard rédigea un contre-mémoire en novembre 1835 où il affirmait que le Marché aux poissons avait été aménagé sur un bien-fonds propriété des Cordeliers depuis 1383, dont ils auraient été dépossédés sans dédommagement lors de la création de la promenade³⁴.

L'un des deux caves-dépôts du Marché aux poissons



La communauté avança en outre «que tout le terrain autour de son église depuis le ruisseau de la rue dite Vissaualaz jusqu'à la rue de Morat, clos de murs jusqu'en 1765 fait partie de sa

terrains disputés pour le prix de 1000 francs³⁵. L'ancien cimetière occidental des Cordeliers, «cette ineffaçable dénomination marchant à travers les siècles»³⁶, était désormais propriété

³⁵ AVF, PCC, 7 août 1835, 309-311, 2 nov. 1835, 402-403 et 11 nov. 1837, 450.

³⁶ GIRARD 16.

³⁷ ASBC, Doc. fribourgeoise, 30 janv. 1951.



La place du Marché aux poissons, en 2006

fondation en 1224, fondation qui ne dérive point de la commune de Fribourg» et proposa «de confronter les documents pour mettre la vérité en lumière» et régler une bonne fois pour toute le différend. En novembre 1837, les Cordeliers renoncèrent définitivement aux

exclusive de la Ville de Fribourg qui s'était engagée par contrat à respecter le caractère des lieux. Par fidélité à ces engagements, ce «petit chef-d'œuvre de l'urbanisme d'autrefois»³⁷ mériterait sans doute sa réhabilitation en véritable promenade publique.

Sources et bibliographie

AEF, Comptes des Baumeister 1761-1765 (CB)

AEF, Comptes des Trésoriers 1760-1770 (CT)

AEF, Manuaux du Conseil 1764

AEF, Daguet, Répertoire alphabétique, Fribourg ville A-G

AVF, Protocoles du Conseil communal 1824-1904 (PCC)

AVF, Protocoles de la Commission d'Edilité (PCE)

Grégoire GIRARD, Mémoire sur le cimetière primitif du couvent des PP. Cordeliers de Fribourg, in: Annales fribourgeoises, 1956, 7-42 (GIRARD)

STRUB, MAH FR I, 197-198, fig. 167-168

STRUB, MAH FR III, 422-423

Leonz WALTENSPÜHL, Charles de Castella, Diss. phil. Freiburg 1955, 117-118 (non publiée)

Raoul BLANCHARD, Die öffentlichen Gebäude, in: Charles de Castella: Le dessin d'architecture / Die Architekturzeichnungen, Catalogue de l'exposition du Musée d'art et d'histoire, Fribourg 1994, 37-51

Hermann SCHÖPFER, Die Promenade bei den Franziskanern, Der Fischmarkt in Freiburg, in: Nutzen und Zierde, Fünfzig historische Gärten in der Schweiz, Zürich 2006, 271-273

Crédit photographique

Primula Bosshard
RBCI Frédéric Arnaud
RBCI Didier Busset
BCUF, Fonds photographiques fribourgeois

Plans

Yves Eigenmann

Remerciements

Banque Cantonale de Fribourg
Hermann Schöpfér
Catherine Waeber, Barberêche